

BIODIVERSITE ET TERRITOIRES

Conférence

« La biodiversité et le Pays Loire Beauce »
14 décembre 2010



Les obligations réglementaires pour la Région

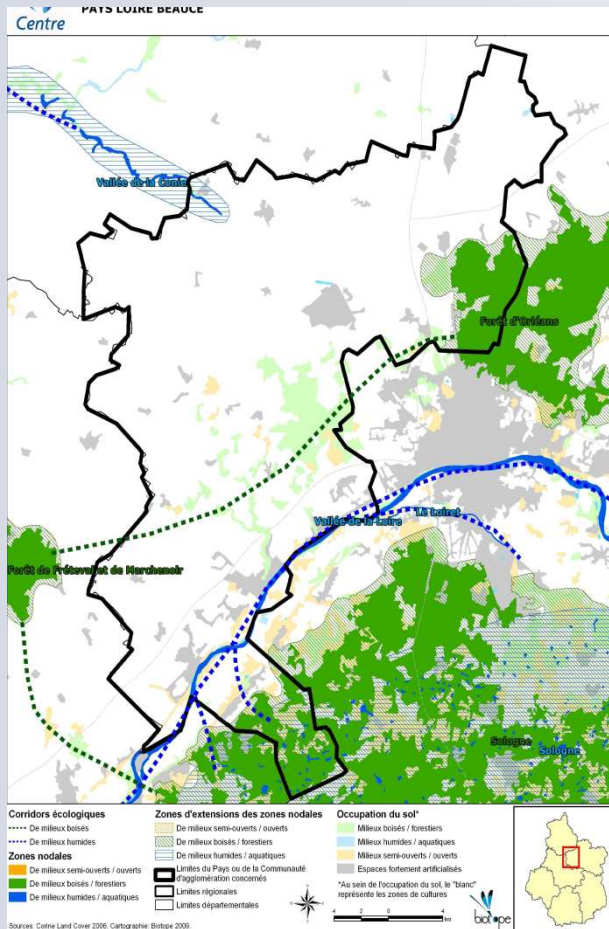


- Pour stopper la perte de biodiversité, la loi Grenelle prescrit d'ici à 2012 la constitution d'une **trame verte et bleue**, outil d'aménagement du territoire



- Elaboration, sous co-pilotage Etat-Région, dans chaque région, d'un Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE) à l'échelle du 1/100 000e

La Région a réalisé une première ébauche en 2009-2010 : le Réseau Ecologique Régional



Extraction cartographique sur le Pays Loire Beauce

Le pays est marqué par :

- La traversée d'une continuité écologique de milieux boisés d'Est en Ouest
- Des continuités de milieux humides ou aquatiques : vallée de la Loire, de la Conie, du Loiret

Décliner le SRCE à une échelle infrarégionale : Pourquoi ?

- Permettre aux gestionnaires de l'espace (collectivités, agriculteurs notamment) de mener des actions concrètes en faveur des foyers de biodiversité et des continuités écologiques en disposant de connaissances plus précises sur leur territoire.

Le Pays : une bonne échelle infrarégionale pour travailler sur les continuités (et discontinuités) écologiques

Une bonne échelle pour :

- Améliorer la connaissance et affiner les enjeux (cartographie au 1/25000e)
- Réfléchir dans la concertation avec tous les acteurs concernés : associations, agriculteurs, chasseurs, collectivités...
- Garantir la cohérence géographique et territoriale des actions à engager
- Elaborer un programme d'actions concerté (pratique déjà connue des pays)

Améliorer la connaissance sur les foyers de biodiversité et les continuités écologiques



↔ CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

↔ CORRIDOR ÉCOLOGIQUE
FRAGMENTÉ

● ESPACE NATUREL CONNECTÉ
(forêt)

● ESPACE NATUREL ISOLÉ
(forêt)

✗ OBSTACLES
(route, champ ou village)

Améliorer la connaissance sur les éléments de fragmentation du territoire



Pollution lumineuse



Bruit

Espace d'agriculture intensive



Voies de communication



Câbles aériens

Zones construites



Réfléchir dans la concertation avec tous les acteurs concernés : associations, agriculteurs, chasseurs, collectivités...

- **Favoriser l'appropriation des enjeux par les acteurs du territoire**
- **Faire évoluer les esprits pour acquérir de nouveaux réflexes**



**CONCERTATION
SENSIBILISATION
SONT AU CŒUR DE LA DEMARCHE**

Les attentes de la Région sur les territoires : passer à l'action

■ Accompagner les collectivités :

- Gestion différenciée / plan de désherbage
- Traduction de la trame et bleue dans les documents d'urbanisme (zone N, espace boisé classé à préserver ou à créer, zone A, règlement, PADD...)
- Eclairage public adapté
- Aménagement de voirie adapté



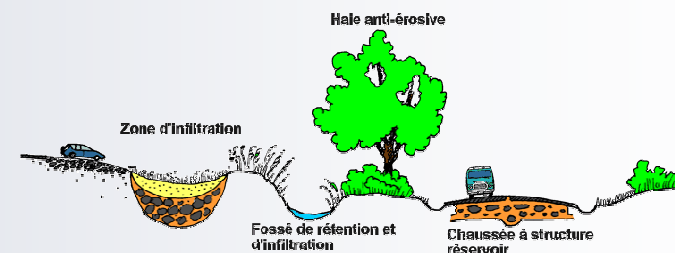
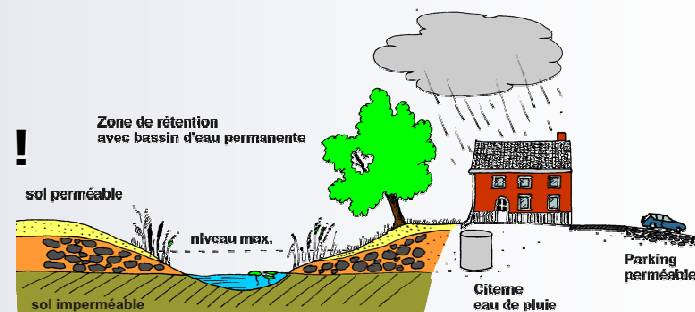
crapauduc

Les attentes de la Région sur les territoires : Encourager l'innovation et le faire autrement !



Pour des extensions urbaines prenant en compte les continuités écologiques et les foyers de biodiversité :

**Oser l'innovation
Mobiliser de l'ingénierie !**



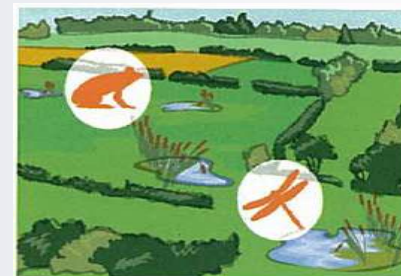
Les attentes de la Région sur les territoires : passer à l'action !

Accompagner les acteurs présents dans les espaces ruraux :

- Diagnostic biodiversité d'exploitation agricoles en articulation avec la trame verte et bleue locale
- Adaptation de certaines pratiques agricoles
- Maintien, restauration ou plantation de haies, bosquets, arbres isolés...
- Pas japonais : aménagement de mares entre plans d'eau éloignés...
- Effacement d'obstacles ou passes à poissons sur les cours d'eau...



Plantation de haies et de bosquets



Aménager des mares entre plans d'eau éloignés pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer

Le contrat de Pays de 3ème génération : un outil financier pour vous mobiliser sur la biodiversité

- La Région accompagnera les projets permettant de favoriser la biodiversité sur le territoire du Pays Loire Beauce en articulation avec sa stratégie en faveur de la biodiversité.

